

**PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 02 juillet 2025 à 20h30**

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le douze juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Simone VALOT, Maire.

**Présents** : CASENOVE Claire, CUSSEY Alain, DALOZ Jean Marie, FONTANIER Marilyne, HUMBERTJEAN Christine, KERN Isabelle, LINIGER Mathieu, VALLET Jean-Noël, VALOT Simone et VANDELLE Irène.

**Excusés** : PICOT Didier donne procuration à DALOZ Jean Marie

**Absents** : AL-GHAZI Yves, CHEVASSU Marc, GIRARDOT Maxime et SPRICH Aurélien,

**Secrétaire de séance** : Marilyne FONTANIER.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme Maryline FONTANIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de la séance du 17 juin 2025
2. Attribution du logement au 2, rue de la Lue
3. Questions diverses

---

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte

**1. Approbation de la séance du 17 juin 2025**

Le conseil vote à l'unanimité soit 11 voix Pour.

**2. Attribution du logement au 2, rue de la Lue**

N° 2025 / 023

*Mme la Maire présente aux conseillers les dossiers reçus concernant la mise en location d'un logement communal conventionné situé au 2, rue de la Lue, type F4 au 1<sup>er</sup> étage.*

*Après étude des 5 dossiers reçus complets, en tenant compte en particulier les revenus et du nombre d'enfants pouvant être scolarisés, Mme la Maire propose de retenir le couple M. WETZEL Angelo et LEMESTRE Laura et leurs deux enfants.*

*A 10 voix Pour et une abstention, le conseil décide donc de retenir cette candidature et autorise Mme la Maire à signer avec eux un bail conventionné selon les caractéristiques suivantes :*

- Date d'effet : A partir du 01 août 2025
- Durée de 3 ans
- Loyer mensuel : 467 € et provision de 60 € pour charge mensuelle de chauffage.

### **3. Questions diverses :**

-Un courrier de la région nous informe de l'attribution de la subvention FEADER pour les travaux du chemin du Chanois de 117418 €.

-L'aire de jeux a été clôturée.

-les travaux de voirie sont en cours, reprise des ralentisseurs de suite puis marquage au sol et sécurisation des piétons.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.*

### **Liste des délibérations de la séance du 02 juillet 2025**

<u>NUMERO</u>	<u>INTITULÉS</u>
2025/023	Attribution du logement au 2, rue de la Lue

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
FONTANIER Marilyne		VALOT Simone Maire	